

SYNOFF

ACTU

JUIN
2022

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

PROCÉDURE PÉNALE : UNE JURISPRUDENCE FAVORABLE AUX ENQUÊTEURS

Dans un arrêt rendu le 08 mars 2022, la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation confirme que le caractère partiel, voire erroné, de la retranscription par procès-verbal des déclarations d'une personne gardée à vue dont les auditions ont été enregistrées en application de l'article 64-1 du code de Procédure Pénale n'est pas, en lui seul, une cause de nullité de ce procès-verbal.

En effet, la Chambre Criminelle considère que la personne mise en examen dispose, en application de ce même texte, de la faculté de solliciter du juge d'instruction une retranscription intégrale de ses déclarations dans un cadre contradictoire. SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de cette jurisprudence qui contribuera à améliorer le travail des enquêteurs.

CRÉATION DE L'OLTIM : OFFICE DE LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES DE MIGRANTS

Pour améliorer la lutte contre les réseaux criminels transnationaux, très agiles et très lucratifs, il a été décidé de créer un nouvel office qui succèdera à l'OCRIEST.

Le futur office prendra la forme juridique d'un Office Central et non d'un Service à Compétence Nationale (SCN). Le recours au statut d'office central présente en effet l'avantage de bénéficier des obligations de saisine et d'information prévues par les articles D.4 et D.8 du CPP.

L'OLTIM se caractérisera par une forte dimension interministérielle et s'inscrira pleinement dans la volonté affirmée du Ministre de la Justice de criminaliser le trafic de migrants. Il rassemblera des policiers, des gendarmes, des douaniers ainsi que des représentants de la DGFIP, du ministère du travail, du ministère des armées, de l'URSSAF et de TRACFIN. Un magistrat de liaison y sera également intégré.

Ses missions s'articuleront autour de quatre entités :

- le pôle pilotage territorial et soutien qui assurera tant la liaison et la

coordination opérationnelle avec les antennes de l'OLTIM ainsi que toute la gestion des ressources (logistique, RH, formation, relations publiques...)

- le pôle opérationnel qui devrait compter 4 sections (au lieu des 3 existantes) composées chacune de 2 groupes d'enquêtes spécialisés.
- le pôle renseignement et international (l'actuel UCOLTEM : Unité de coordination opérationnelle de la lutte contre le trafic et l'exploitation des migrants)
- le pôle stratégique (l'actuel PONAM : Pôle National d'Analyse Migratoire)

Autour de l'OLTIM, s'articuleront 11 antennes territoriales et 36 BMR.

Le décret portant création de ce nouvel Office n'est pas encore paru. Néanmoins il est prévu actuellement qu'il puisse être mis en place dès le 1^{er} septembre 2022 et devrait être rattaché à la SDIE de la DCPAF.

FLASH INFO

[Le TG actant les mobilités du MG2 devrait sortir fin juin pour des prises de poste entre le 01/09/22 et le 01/03/23.](#)

[Il n'y aura pas de MG3 à l'automne du fait des élections professionnelles mais un TG ponctuel cet été.](#)

[La 2^{nde} campagne d'avancement à l'ES des Commandants Divisionnaires est en cours et devrait permettre à près de 30 officiers supplémentaires d'accéder au HEA \(augmentation de 50% du volume des ES obtenue lors du Beauvau de la Sécurité\).](#)

Blessures en service ou maladies professionnelles : enfin une prise en charge intégrale !

Les instructions de la DRCPN du 20 mai dernier abrogent les circulaires de 2017 dont les barèmes de remboursement étaient tels que de très nombreux collègues étaient contraints à payer une partie de leurs frais de santé. L'objectif des nouvelles mesures est d'améliorer la qualité de l'accompagnement des blessés. La pratique consistant à appliquer des barèmes de remboursement est désormais proscrite.

Deux conditions devront être cumulatives pour que la prise

en charge intégrale soit opérationnelle : les conséquences devront être reconnues imputables au service et donc en relation directe avec les accidents de trajet, les accidents de service et aux maladies professionnelles. De plus, les soins devront également être directement liés et médicalement utiles.

SYNERGIE-OFFICIERS se réjouit de ce dispositif qui permettra à tous les policiers blessés d'être pris en charge dans ses conditions optimales de santé.

DES NOUVELLES DE L'ENSP : RÉNOVATION ET MODERNISATION

La nécessaire rénovation du site de Cannes-Ecluse a été à de multiples reprises portée par SYNERGIE-OFFICIERS lors des différentes audiences avec la Direction. C'est chose faite ! A compter de septembre 2022, des travaux de construction de bâtiments pédagogiques ainsi qu'une rénovation du poste de garde vont débiter à l'ENSP Cannes-Ecluse.

Ces derniers s'achèveront :

- en janvier 2023 pour les salles de cours,
- en avril 2023 pour les dojos, salle de simulation et halle multi-activité,
- courant 2023 pour le poste de garde

Cet investissement d'un montant de 12 400 000 € intègre également la mise aux normes de l'électricité du site et la reprise du dispositif de chauffage.

SYNERGIE-OFFICIERS salue cette démarche qui participe à rénover et moderniser l'ENSP, école à laquelle plusieurs dizaines de générations d'officiers sont très attachés.

SYNERGIE-OFFICIERS À LA RENCONTRE DU BOP

Le 12 mai
dernier, Alain
ROMANET, Isabelle
TROUSLARD
et Gaëlle JAMES
rencontraient le
BOP afin d'aborder
plusieurs sujets
relatifs à la gestion
du corps

- Part P : Cette année, la mise en paiement de cette majoration de l'IRP pour les officiers proposés et retenus par leur hiérarchie ne se fera pas comme à l'accoutumée en juin mais sera versée en juillet.

- Echelon spécial des emplois fonctionnels : Eu égard à la création du 4^e échelon de fonctionnel le 1er janvier dernier, les délais pour accéder à l'échelon spécial s'en trouvent modifiés. Afin de pallier des délais de mise en application trop longs ou périlleux, SYNERGIE-OFFICIERS a émis l'hypothèse selon laquelle les collègues accédant automatiquement au 4^e échelon de fonctionnel dès 2022 pourraient être aussi éligibles à l'échelon spécial. Nous suivrons avec assiduité la prise en compte de cette proposition.

- Fusions des postes A1 et A2 : Souhaité par SYNERGIE-OFFICIERS et attendu par l'ensemble des directions d'emploi, ce projet est toujours en balance au BOP. Notre or-

ganisation syndicale a lourdement insisté sur la nécessité de cette fusion afin de faciliter les parcours de carrière des jeunes Officiers parfois victimes de la rigidité de la nomenclature.

- Date de parution des TG de gestion : SYNERGIE-OFFICIERS a tenu à insister sur la nécessité de respecter les dates prévisionnelles pour les sorties des télégrammes actant les mouvements généraux ou les avancements. Si le dialogue social dans ce cadre reste extrêmement riche avec les DISA et le BOP, les délais très longs de finalisation du processus, difficilement compréhensibles, pénalisent et irritent les Officiers qui sont en attente.

Dans un calendrier de gestion hyper-contraint, tout retard impacte également le cadencement des mouvements.